

# LA PATRIE

## JOURNAL DU SOIR.

Abonnements : { Un an.....\$4.00  
Six mois..... 2.00  
Trois mois..... 1.00

H. Beaugrand,  
EDITEUR-PROPRIETAIRE

Bureaux : } Le No. 1 Cent.  
22, St. Gabriel.

### ADMINISTRATION.

#### “LA PATRIE”

Parait tous les jours, à 4h. de l'après-midi.  
Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.  
Les frais de port sont à la charge de l'Éditeur propriétaire.  
L'abonnement est invariablement payable d'avance. Nous ne faisons jamais exception à cette règle.

#### ABONNEMENT :

Un an.....\$4.00  
Six mois..... 2.00  
Trois mois..... 1.00

Le numéro 1 cent.

#### BUREAUX DU JOURNAL : 22 & 24 RUE ST. GABRIEL ANNONCES.

Huit cents la ligne première insertion, et trois cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Payables d'avance. Une remise libérale sera faite pour les annonces à long terme.

Toutes correspondances, lettres d'affaires, lettres chargées, communications, etc., devront être adressées à

H. BEAUGRAND,  
EDITEUR DE LA PATRIE  
MONTREAL.

Montréal, 15 Mars, 1879.

### COURRIER.

Le tarif des conservateurs impose un droit de 25 pour cent sur la vaisselle. Et ce seront nos bonnes mères de famille qui paieront cette taxe exorbitante sur les ustensiles de ménage.

Une taxe de 25 pour cent sera imposée pour empêcher l'importation des chaussures et ce sera le peuple qui paiera pour tout cela. Ouvrez l'œil, MM. les ouvriers, et voyez si votre marchand de chaussures n'augmente pas ses prix en conséquence.

Un droit de 30 pour cent est imposé sur tous les vêtements fabriqués de coton.

Est-ce le riche ou le pauvre qui porte du coton et quel est celui qui paiera la différence du prix ?

A une session du Conseil municipal du comté d'Yamaska, tenue à St. François du Lac, le douze mars courant. Louis Hereule Lafleur, Euquier, maire de la Corporation Municipale du Village St. Michel, a été élu, à l'unanimité, Préfet du Comté d'Yamaska.

Le nouveau tarif impose un droit de 30 pour cent sur tous les outils des menuisiers, des forgerons, des tonneliers, des charpentiers, des mécaniciens, des plombiers, des ferblantiers et des autres artisans en général.

Que dites-vous de cela, pauvres ouvriers qui gagnez à peine pour acheter du pain ?

Voilà le régime des taxes qui commence !

Tenez vous bien ! voilà la protection qui va nous arriver.

Dans dix ou quinze jours, vous allez voir augmenter les prix des premières nécessités de la vie :

Le pain sera plus cher !  
Le charbon sera plus cher !

Le sucre sera plus cher !  
Les vêtements de confection seront plus chers !

La farine de toute sorte plus cher !  
Les chaussures se vendront plus cher !

Et vous verrez alors, ouvriers qui avez cru aux bienfaits de la protection, si vos salaires seront augmentés en proportion !

Ah ! c'est une bien belle chose que la protection ! spécialement pour les ouvriers qui vont être les premiers à payer les pots cassés.

### LE BUDGET.

Le discours de M. Tilley a été prononcé hier soir à la Chambre des communes. L'appréciation de ce document nécessite un long et minutieux travail de comparaison que nous ne pouvons faire dans l'espace de temps que nous avons à notre disposition. Quand nous aurons pu nous mettre au fait de tout ce que comprend le nouveau tarif nous serons plus à même d'établir si les conservateurs ont tenu leurs promesses.

### Le vote sur la motion Mousseau.

Voici le résultat du vote sur la motion Mousseau. Les conservateurs en ont fait une question de parti comme on peut s'en assurer en parcourant la liste suivante :

POUR.—Allison, Arkill, Baby, Baker, Bannerman, Benoit, Bergeron, Bergin, Bill, Bolduc, Boulbee, Bourbeau, Bowell, Brecken, Brooks, Bunster, Bunting, Burnham, Cameron (Victoria), Caron, Cimon, Colby, Connell, Costigan, Coughlin, Coursol, Currier, Cuthbert, Daly, Daoust, Dawson, De Cosmos, Désaulniers, Desjardins, Dewdney, Domville, Doull, Drew, Dubuc, Dumont, Elliott, Farrow, Ferguson, Fitzsimmons, Fortin, Fulton, Gault, Gigault, Gill, Girouard (Jacques-Cartier), Girouard (Kent), Grandbois, Hackett, Haggart, Hay, Hesson, Hilliard, Hooper, Houde, Hurteau, Ives, Jackson, Jones, Keeler, Kilvert, Kirkpatrick, Kranz, Landry, Lane, Langevin, Lantier, Little, Longley, Macdonald (Kings), Macdonald (Victoria, B. C.), Macdonald (Cap Breton), Macdonald (Pictou), Macdonald (Victoria, N. B.), McMillen, McCallum, McCarthy, McCuaig, McInnes, McKay, McLennan, McLeod, McQuaid, McKory, Masson, Massue, Merner, Methot, Mongenais, Montplaisier, Mousseau, Mutart, O'Connor, Ogden, Orton, Ouimet, Patterson (Essex), Perrault, Pinsonneault, Pope, (Compton), Pope, (Queens), Poupore, Richey, Robertson (Hamilton), Robinson, Robitaille, Rochester, Ross (Dundas), Rouleau, Routhier, Ryan, (Marquette), Ryan, (Montréal), Rykert, Schultz, Shaw, Sproule, Stephenson, Strange, Tassé, Tellier, Thompson (Cariboo), Tupper, Vallin, Vallée, Wade, Wallace, (Norfolk), Wallace (York), White [Cardwell], White, [Hastings], White [Rinfrew], Williams, Wright.—136.

CONTRE.—Anglin, Bain, Béchard, Bourassa, Brown, Burk, Burpee (St. Jean), Burpee (Sunbury), Cameron (Huron), Casey, Casgrain, Chandler, Chariton, Christie, Cockburn (Muskoka), Dugas, Fliset, Fleming, Flynn, Galbraith, Geoffron, Gillies, Gilmour,

Gunn, Guthrie, Halton, Huntington, Killam, King, Larue, Laurier, Macdonnell (Inverness), Mackenzie, McIsaac, Malouin, Mills, Oliver, Olivier, Patterson (Brant), Rinfret, Robertson (Shelburne), Ragers, Ross (Middlesex), Rymal, Sriver, Skinner, Smith (Westmoreland), Thompson (Haldimand), Trow, Weldon, Yeo.—51.

### Le Maître de poste de Toronto.

Nous avons, ces jours derniers, exposé la transaction par laquelle M. Leslie avait été FORCÉ DE DEMANDER sa mise à la retraite et M. Pateson nommé maître de Poste de Toronto. Cette affaire qui fait perdre \$25,000 à \$30,000 au pays s'est faite sur la recommandation de M. Langevin toujours aussi prodigue des deniers du public qu'il est économe des sommes que son parti lui donne pour corrompre l'électorat. La correspondance officielle et les documents relatifs à cette affaire ont été mis sur la table du Parlement. La lettre de résignation de M. Leslie a été écrite le 5 Février, c'est-à-dire le lendemain du jour où il avait eu une entrevue avec M. Langevin, qui l'avait obligé de demander sa mise à la retraite. Nous donnons ci-dessous un article du « London Advertiser » sur le rôle que M. Hay, député de Toronto Centre, et M. Langevin ont joué dans cette comédie coûteuse. Notre confrère dit :

« La discussion qui s'est faite à Ottawa, il y a un jour ou deux, au sujet de la nomination de M. Pateson comme maître de poste de Toronto n'a guère fait honneur au gouvernement. M. Hay a fait une petite démonstration oratoire et parlé dans les deux sens opposés, en homme pur qui veut juger les deux partis et qui cherche à améliorer les voies tortueuses du « torryisme. » On dit qu'après avoir fait son petit discours M. Hay s'est rendu auprès de sir John pour se faire féliciter. Naturellement nous n'attendons pas grand chose de M. Hay, ni d'aucun de ceux qui sont mis par les considérations qui l'ont animé.

M. Hay a été longtemps réformiste. Ses affaires ont prospéré. Il est devenu riche. Les temps durs sont arrivés, et M. Hay s'est montré désireux de continuer à faire ses profits ordinaires pendant que tout le monde souffrait. Il a voulu que des restrictions fussent mises au développement de l'industrie. Il demandait au gouvernement de refuser des privilèges à ceux qui faisaient mieux que lui ailleurs ; et parce que M. Mackenzie et ses amis ont refusé d'écraser les pauvres pour servir ses desseins il a déserté le parti de la réforme. Il est évident qu'il ne se sent pas à l'aise ; et il aimerait à faire quelque chose pour rendre moins défavorable à sa conduite le jugement du public. De là sa motion au sujet du maître de poste de Toronto et son petit discours à deux tranchants. Mais si M. Hay a gagné peu de gloire, le gouvernement en a encore gagné moins. Les ministres ont essayé de justifier leur conduite par une attaque dirigée contre leurs adversaires et en faisant allusion à la retraite de M. Meredith ; mais la

différence du cas réside dans le fait que M. Meredith était anxieux d'obtenir sa mise à la retraite et que M. Leslie ne l'était pas. La santé de M. Meredith était chancelante pendant que celle de M. Leslie était excellente, et qu'on assure même qu'il s'est rendu à Ottawa expressément pour faire voir au maître général des postes qu'il était encore capable de remplir les devoirs de sa charge. Mais M. Langevin l'a entrepris avec la détermination de le faire rendre et il l'a forcé à accepter une retraite afin qu'il put employer le reste de ses jours à faire des réflexions pieuses. Dans l'accomplissement de ses devoirs officiels M. Langevin s'occupe pieusement des nécessités du moment et des résultats futurs. Si nous devons prendre son discours comme l'expression de ses opinions il est fortement opposé à ce qu'on poursuive les choses jusqu'au précipice et il veut que quelques années soient, à la fin de cette vie, consacrées à la préparation de l'autre. C'est la piété du maître général des postes et non les nécessités de son parti qui l'ont animé. Sublimes sont les aspirations de M. Langevin ? Combien puissamment il doit contribuer à élever le niveau moral de son parti ! Nous ne devons pas fouiller trop avant dans le passé. Cependant M. Langevin, nonobstant sa piété, n'est pas hors de l'atteinte des reproches politiques. Judas a rendu ses trente pièces d'argent. Le maître général des postes remettra-t-il ses \$32,600 ? Hélas ! nous craignons que non. Pense-t-il mieux des autres que de lui-même ? Quel sacrifice de soi-même ! »

### NOTES POLITIQUES.

On se demande pourquoi Sir John A. McDonald n'a pas pris la parole sur la motion Mousseau.

Et M. Masson, cet ange tutélaire du parti conservateur, où était-il ?

On assure qu'il convoite la succession de M. Letellier, et que partant il veut maintenir les prérogatives royales.

Un seul ministre de la Province de Québec a exprimé son opinion sur la motion Mousseau. Ce ministre c'était l'honorable Hector Langevin alias l'homme aux \$32,000. Il ne manquait au ridicule dont se couvrait l'auteur de la motion contre M. Letellier que le supplice d'un discours de l'homme politique le plus déshonoré du Canada. L'intervention de M. Langevin a été la punition bien méritée des naïfs adeptes de MM. Chapleau et Angers. Des hommes aussi honnêtes ne pouvaient ils trouver meilleur compagnon ?

L'Hon. M. Letellier de St. Just, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec, a été censuré.

Grand Dieu quel malheur pour le parti réformiste ! M. Letellier a dû être bien peiné en apprenant la nouvelle. Songez donc à un homme intègre censuré sur la demande de M. Chapleau, l'homme des scandales des Tanneries et de St. Lin, sur l'avis de M. Langevin, la plus triste figure des bou-

caniers du Pacifique, sur les instances de M. Senécal, le grand admirateur de la loi de faillite, et de M. J. B. Daoust, le chef d'un ordre de chevalerie intimement lié à la fabrication des « faulx. »

### MARIAGE DU PRINCE ARTHUR

C'est avant-hier qu'a eu lieu au château de Windsor le mariage du prince Arthur, duc de Connaught, fils de la reine Victoria, avec la princesse Louise-Marguerite, fille du prince Frédéric-Charles de Prusse. Le câble transmet à ce sujet de longs détails que nous résumerons brièvement.

La cérémonie a eu lieu à une heure de l'après-midi à la chapelle St. George, au château de Windsor. Parmi les assistants, on remarquait la reine d'Angleterre, le prince et la princesse de Galles, le prince Albert-Victor de Galles, la princesse Béatrice, le duc d'Edimbourg, le roi et la reine de Belgique, le prince George, le prince impérial d'Allemagne, le prince et la princesse Frédéric-Charles. Parmi les autres personnages présents, se trouvaient le duc et la duchesse de Teck, le prince Edouard de Saxe-Weimar, le prince et la princesse de Saxe-Cobourg et Gotha, le prince Guillaume de Prusse, le duc de Cambridge, le prince Frédéric-Léopold, le maharajah Duleep Singh.

La nef de la chapelle était occupée par environ 150 membres du corps diplomatique et leurs familles, les ministres, les lords, les membres de la chambre des communes et une foule de notabilités civiles et militaires. L'archevêque de Cantorbéry officiait assisté des évêques de Londres, d'Oxford et de Winchester et d'un grand nombre d'autres prélats. La célébration du mariage, qui a été magnifique, a été conduite d'après le cérémonial accoutumé. Après la cérémonie religieuse, le jeune couple et les invités se sont rendus au château de Windsor où le contrat a été signé.

Les présents offerts à la jeune duchesse de Connaught ont été exposés dans le grand salon du château. Parmi ces présents, on remarquait une quantité de bijoux, des services d'argenterie, un beau portrait de la princesse Louise-Marguerite par von Angeli, une tiare en diamants offerte par la reine Victoria, de magnifiques dentelles offertes par le roi et la reine des Belges, et une foule d'autres cadeaux offerts par les princes et princesses qui ont assisté à la cérémonie, par lords Beaconsfield et Salisbury, par le marquis et la marquise de Lorne, etc., etc.

La duchesse à 19 ans. Elle est fort jolie, blonde, avec de grands yeux gris. Pendant la cérémonie, elle portait une robe de satin blanc chargée de dentelles d'une largeur de 4 pouces. Sur la jupe court un ruban de dentelles large de 12 pouces. Au côté droit, sur le devant, un petit bouquet de myrte. La traîne a 13 pieds de long, avec des volants de dentelles de 3 pieds et demi de large. Toutes les dentelles sont en point d'Alençon d'un travail exquis ; le dessin est moderne et représente une combinaison fantas-

**UN DUEL EN GEORGIE.**

On lit dans une dépêche d'Atlanta, Georgie, de mardi soir :  
Aujourd'hui une fatale rencontre a eu lieu entre M. Edward Cox et le colonel Robert Alston, dans le bureau du trésorier, au Capitole. Le colonel descendait des Alston batailleurs de la Caroline, famille duelliste dont tous les membres de père en fils meurent les bottes aux pieds. Voici l'origine de la difficulté.

Le général Gordon et M. Edward Cox étaient associés pour l'exploitation du travail des convicts de la Georgie. Le général, désireux de se retirer de l'entreprise, avait envoyé le colonel Alston à Atlanta, avec pouvoir de vendre ses droits d'associé de M. Cox. Celui-ci, qui est un fier à bras dangereux, a visité le colonel dès son arrivée, et lui a dit qu'il ferait bien de vendre la part d'association du général Gordon à un nommé Walker, lequel avait promis, en ce cas, d'acheter aussi la part de Cox, afin de devenir seul concessionnaire du contrat. Le colonel a répondu qu'il avait déjà trouvé un acheteur en la personne de M. Charles Howard; mais Cox l'a menacé de le tuer s'il vendait à un autre que Walker.

Le colonel Alston était un homme d'une grande bravoure, mais l'idée de mort violente lui faisait horreur. Il jugea donc, en attendant les menaces de Cox, que le plus sage était de se retirer au plus vite. Mais Cox le suivait, en tirant un couteau de sa poche, ce que voyait le colonel, il lui dit: "Je ne suis pas armé. Vous ne voudriez pas tuer un homme sans défense." Cox, se rendant à la justesse de cette observation, lui a dit d'aller chercher un arme, et Alston de rester tranquillement dans le bureau du trésorier, pendant qu'il enverrait chercher Cox et tâcherait de lui faire entendre raison. "Je connais le particulier, a fait observer Alston, et le mieux pour moi serait de prendre une carabine et de le tuer, sans quoi c'est lui qui me tuera." Toutefois, il s'est laissé persuader de chercher un abri dans le bureau du trésorier, sans avoir d'autre arme qu'un pistolet, mais au moment où il franchissait la porte il a été aperçu par Cox, qui arrivait en cet instant au Capitole, et qui l'a suivi dans le bureau. Le colonel Alston lui a dit aussitôt: "Je ne désire pas d'altercation avec vous, M. Cox. J'avais vendu cet intérêt à Howard avant de savoir que vous désiriez qu'il fut vendu à Walker. Ainsi, il n'y a aucune matière à querelle." "Il y a matière, a répondu brutalement Cox, et je vais vous tuer." Le colonel a hasardé de nouvelles représentations, pendant que le trésorier et le capitaine Nelms, gardien du pénitencier, se préparaient à intervenir; mais Cox a fermé avec fracas la porte de la salle et s'est avancé. "En ce cas, a repris le colonel Alston, nous allons vider l'affaire maintenant. Etes-vous armé?"

Pour toute réponse, Cox a exhibé un revolver en poussant un cri de bête furieuse. Alston a exhibé le sien en même temps, le capitaine Nelms a sauté entre eux et ressortit en arrière en attendant siffler une balle à chacune de ses oreilles. La chambre s'est trouvée instantanément pleine de fumée, et plusieurs détonations rapides ont succédé aux deux premières.

La première balle d'Alston a frappé Cox dans la bouche et l'a apparemment aveuglé, car il a tiré plusieurs fois comme au hasard et sans résultat. Le colonel, conservant tout son sang froid, a traversé d'une seconde balle la main gauche de Cox et lui en a logé une troisième dans le cou. Celui-ci ne ripostait plus, mais s'avança en chancelant et à tâtons. Quand il a touché Alston, il lui a rapidement appuyé son revolver sur la tête, et il a pressé la détente. Le colonel est tombé à plat ventre, la tempe est trouée par la balle. Cox s'est écrié d'une voix de triomphe: "Nous nous sommes entre-tués!" Et il est tombé à son tour.

Les deux blessés ont été emportés. Alston est mort un peu avant sept heures du soir, sans avoir recouvré la connaissance. Cox vivait encore aux der-

niers avis, mais sa condition était excessivement critique.

La nouvelle de ce tragique événement a fait sensation à Washington, où le colonel Alston comptait beaucoup d'amis. La cause première de sa mort, ainsi qu'on l'a vu par le récit qui précède, est qu'il a voulu exécuter fidèlement le mandat qui lui avait été confié par le général sénateur Gordon. Il est donc naturel que celui-ci ait été particulièrement affecté en apprenant le sort de son mandataire. De sa chambre de malade, à Washington, il a dicté un télégramme à son fils, Frank Gordon, qui est en ce moment à Atlanta, pour lui recommander d'aller donner l'assurance à la veuve du colonel Alston que, tant que le sénateur Gordon serait de ce monde, elle ne devra avoir aucune inquiétude matérielle pour sa famille ou pour elle-même.

Le colonel Alston avait fréquemment manifesté le pressentiment qu'il mourrait de mort violente. Son père, Willis Alston, a été tué d'un coup de feu, au Texas, par un nommé Reed, dont le frère avait été tué par Willis Alston, à Columbus, Georgie. Le Reed tué par le père du colonel avait tué antérieurement, en Floride, Augustus Alston, frère de Willis et oncle du colonel qui vient d'être tué par Edward Cox.

**Bulletin Telegraphique.**

**FRANCE.**

Le grand prix de l'Académie Française pour la poésie a été accordé à un communiste réfugié, M. Renard, maintenant professeur en Louisiane.

**ANGLETERRE.**

Dans la chambre des communes hier, Sir Stafford Northcote a déclaré que le gouvernement n'avait pas l'intention de rappeler Lord Chelmsford, commandant en chef des troupes en Afrique. Là-dessus, M. Jenkins, malgré l'intervention réitérée de l'Orateur, a fait une violente sortie contre Lord Chelmsford et a dit qu'il devait sa position à des influences occultes.

**ALLEMAGNE.**

La correspondance politique dit que Lord Dufferin, ambassadeur anglais à St. Petersbourg, a reçu instruction d'insister auprès du Gouvernement Russe sur la nécessité d'observer fidèlement le traité de Berlin.

**HONGRIE.**

Une grande partie des faubourgs de Szegedin est plus basse que le niveau ordinaire de la rivière Theiss. On avait calculé qu'il faudrait cinq ou six heures aux eaux pour inonder toute la ville mais contre toute attente, en moins d'une heure et demie, toutes les rues avaient disparu sous une épaisse couche d'eau. Comme l'alarme avait été donnée un peu à l'avance on croit que les pertes de vie ne sont pas aussi nombreuses qu'elles ne l'auraient été dans un autre cas, mais les victimes doivent être comptées par centaines sinon par milliers. De temps à autre des édifices minés par les eaux s'éroulent avec fracas.

L'empereur François-Joseph a ordonné de distribuer aux malheureux inondés la somme que l'on devait dépenser à l'occasion de la célébration de ses noces d'argent. L'empereur et l'impératrice ont donné eux-mêmes 40,000 florins.

**TURQUIE.**

Le sénat et la chambre Roumaine ont résolu d'amender la constitution et de se conformer aux stipulations du traité de Berlin. La question sera maintenant soumise au peuple.

Il règne une grande excitation à Lismaral, dans l'île de Chypre. Tous les magasins sont fermés et le trafic est interrompu en conséquence des réglemens de Sir Garnet Wolseley sur la monnaie. Les habitants ont télégraphié à la reine et protestent contre le décret de Sir Garnet.

**GRECE.**

Une nouvelle insurrection se prépare activement en Macédoine. Les chefs sont les évêques de Sofia et d'Ochrida, le chef de police Russe de Widdin, les bandits bulgares Storks et Petko, deux déserteurs autrichiens, deux fonctionnaires civils Bulgares et un anglais nommé Cooper qui a servi dans l'armée serbe. Le gouvernement turc prend des mesures en conséquence.

**ETATS-UNIS.**

Le « Catholic telegraph » organe officiel de l'archevêque Purcell a déclaré, hier, que la dette du diocèse serait entièrement payée.

**MONTREAL AU JOUR LE JOUR**  
**CHRONIQUE LOCALE.**

—On demande des porteurs pour la Patrie pour le village St. Jean Baptiste.

—On demande des jeunes garçons pour vendre la Patrie dans les rues.

MM. F. X. Archambault, C. R., et Bernard Devlin, C. R., seront les avocats de la Couronne au prochain terme de la Cour du banc de la reine.

—Le détective Arcand a en sa possession une montre et une chaîne qui ont été enlevées à un jeune homme le 3 de ce mois. Le propriétaire pourra réclamer ces objets en se présentant à la station centrale de police.

—Joseph Gauthier a comparu hier, devant Son Honneur le Juge Desnoyers sur l'accusation d'avoir assailli Gustave Bouchard sur la rue Ontario, avec l'intention de commettre un vol. Le juge a été d'opinion que le second chef d'accusation n'avait pas été prouvé et condamna le prisonnier pour assaut grave à \$20 ou quatre mois de détention aux travaux forcés.

—Il ne faut pas oublier la soirée dramatique et musicale que l'Union St. Joseph donne mercredi prochain, en faveur des orphelins de la Société, au Théâtre Royal. Les amateurs de l'Union Allet se sont chargés de la partie dramatique de la soirée, ils joueront, pour ouvrir la séance, une jolie comédie en un acte, *Les Prunes*; et ensuite le beau drame *Les Pirates de la Savane*, qui a été si fort applaudi il y a deux ans. Un excellent orchestre jouera durant les entr'actes. Le tout promet d'être très intéressant. Nous espérons que le public s'y portera en foule.

—De bonne heure hier matin, des voleurs sont entrés avec effraction dans le magasin de M. Labonté, rue St. Joseph et ont enlevé une quantité de mouchoirs de soie et autres articles. La police a été informée aussitôt que le vol fut découvert et avant dix heures les détectives Lafon et Riché avaient arrêté le notoire Charles Gauthier dit Landreville. Ils trouvèrent cet individu dans une maison de débauche sur la rue St. Laurent, où il offrait en vente les marchandises volées. Il a comparu ce matin devant le magistrat de police.

—Les reverbères aux armes de la corporation ont été enlevés d'en face de la résidence de l'ex-maire Beaudry et ont été transportés devant la résidence de Son Honneur le Maire Rivard sur la rue Sherbrooke.

—Jeudi soir, madame Reinhardt, âgée de 79 ans, a été renversée sur la rue Ste. Catherine, par un cheval conduit à une allure immodérée. Elle a reçu des blessures graves dans sa chute et on la conduisit à sa résidence rue William. Le cocher n'a pas été arrêté.

—L'automne dernier, un certain individu de Québec nommé Butter engageait 50 hommes pour aller travailler dans les chantiers du Lac Supérieur. L'engagement était pour huit mois. Les hommes se rendirent à leur poste, mais dans le cours de l'hiver, la plupart durent partir, vu les mauvais traitements qu'on leur faisait endurer. Au bout de cinq mois, on renvoya tout le monde. Au nombre vingt-quatre, ils se mirent en route vers la station la plus voisine. Treize de ces malheureux sont arrivés à Montréal ce matin et sont descendus à

l'hôtel Valade, Carré Chaboillez. Ils ont marché 180 milles à travers le désert ou des chemins affreux; ils ont enduré des souffrances atroces, de la faim et du froid. Quatre d'entre eux ont eu les pieds gelés. On les voyait ce matin à l'hôtel les pieds dans un état effrayant. L'amputation sera peut être nécessaire.

Lorsqu'ils furent congédiés ces malheureux travaillaient à Grand Murray Bay et pour atteindre la station de chemin de fer la plus rapprochée, il leur fallait franchir à pied une distance de 300 milles à travers la neige et la glace couvertes de mares d'eau. Une après-midi, deux jours après qu'ils eurent commencé à voyager sur la glace du lac Supérieur, ils furent assaillis par une tempête et s'égarèrent. N'ayant avec eux rien autre chose que les vêtements qu'ils avaient sur eux ils furent obligés de voyager toute la nuit marchant dans la neige jusqu'à la ceinture et n'ayant pas même de raquette. Un vieillard nommé Louis Laprairie, était tellement épuisé par le froid et la fatigue que ses compagnons durent le porter. Un vent froid et vif soufflait sur le lac et il n'y avait pas un seul de ces malheureux qui n'eût des engelures aux pieds, aux mains et à la figure. Deux d'entre eux étaient tellement engourdis par le froid qu'on dut les enterrer dans la neige pour ramener la circulation et les empêcher de geler à mort. Décrire les souffrances horribles de cette nuit serait chose impossible.

Les voyageurs s'étaient résignés à leur sort lorsque la lune parut et fit renaître l'espoir dans leurs cœurs en leur permettant de s'orienter. Le lendemain matin ils se trouvèrent à trois milles d'un village indien mais avant que d'y arriver ils furent obligés de faire du feu pour se réchauffer. Quatre des voyageurs, les nommés Louis Laprairie, Eusèbe Lafleur, junior, Edouard Cadoret et François Pineau étaient tellement épuisés qu'on fut obligés de les laisser en arrière. Les autres se hâtèrent et envoyèrent au devant d'eux des indiens qui les transportèrent sur des traîneaux. Le jour suivant les voyageurs furent transportés en traîneaux par les indiens au Sault Ste. Marie et de là à Pitoeki où ils prirent les chars pour Montréal. En arrivant ici ils furent conduits à l'hôtel Valade où leurs plaies furent pansées. Presque tous ont la figure plus ou moins gelée et tous marchent avec difficulté. Ils paraissent tous être des hommes sobres et industrieux. Les noms de ceux qui se sont égarés sur le lac Supérieur sont François Pineau, Michel Gauthier, Edouard Cadorette, Baptiste Vennette, Ignace Lambert, Louis Camiré, Louis Laprairie, Louis Bédair, Eusèbe Lafleur, sr. Eusèbe Lafleur, jr. T. Chas. Lafleur, Patrick McCrossen, Honoré Poirier, Pierre Bourget, Eustache Pineau, Odina Brunet, Thomas Daigle, George Jackson, Gaspard Croteau, Moïse Rapin, J. B. Cheboy, Chas. Vermette, Jos. Toubert.

—Jeudi soir, des jeunes gens qui sortaient d'une église protestante ont trouvé sous le portique un enfant couché dans un panier et enveloppé dans une mauvaise couverture. Il a été porté à la maison protestante de refuge.

—Hier vers midi, une paire de chevaux appartenant à Baptiste Jonsson, cultivateur de St. Laurent, ont pris le mors aux dents sur la rue St. Antoine et dans leur course furibonde sont venus se heurter sur un cheval appartenant à Thos. H. Cox. Le pauvre animal fut renversé et reçut des blessures très-graves.

—L'administration du *Farceur* nous prie d'annoncer qu'elle est forcée de suspendre la publication du journal jusqu'à la semaine prochaine à cause de l'absence d'un des artistes qui exécutent les dessins du *Farceur*.

—M. Pierre Picotte a fait arrêter hier M. Paul Lavardure du Coteau St. Louis. M. Lavardure a été appréhendé sous inculpation de conspiration contre M. Picotte qui l'accuse d'avoir suscité Augustin Papineau à le poursuivre pour faux, à seule fin de lui extorquer de l'argent. Le prisonnier a donné caution. Son procès est fixé au 20 de mars.

**RIENDEAU & RACINE**, propriétaires du SAZERAC, 299 rue Notre-Dame, invitent leurs amis à venir déguster les délicieuses liqueurs françaises qu'ils ont reçues directement d'Europe depuis quelques jours. M. Jos. Riendeau invite spécialement ses amis de l'Hôtel du Canada à lui continuer leur bienveillant patronage.

**NE LISEZ PAS CECL.** — Maintenant que les élections sont terminées et que l'ex-maire Beaudry se montre satisfait du résultat, allez chez RUBENSTEIN, 537 rue Craig pour vos Chaussures, Caoutchoucs, etc. Vous ne regretterez pas de venir voir les marchés que l'on vous offre. Le No. est 537 rue Craig.

**Tribunaux.**

**RECORDER.**

Un seul prisonnier a comparu ce matin devant Son Honneur le Recorder.

William Chessar, 25 ans, charpentier, ivresse et assaut sur les passants sur la rue Craig, \$2,50 ou 15 jours.

**SESSIONS SPECIALES.**

Devant Son Honneur le juge Desnoyers.

Jean Lusignan comparait à la barre sous prévention d'avoir vendu des liqueurs alcooliques sans licence; il est condamné à \$95 et les frais ou 3 mois de prison.

**POLICE.**

Charles Gauthier dit Landreville, 43 ans, chapelier, arrêté hier pour vol avec effraction dans le magasin de David Labonté, rue St. Joseph, est condamné à subir son procès devant la cour du banc de la Reine.

Napoléon Lamoureux, 14 ans, et Maxime Chaput, 15 ans, se sont introduits dans une maison inhabitée sur le chemin Papineau, appartenant à M. Alfred Roy et en ont enlevé les tuyaux à l'eau; ils sont condamnés ce matin à 2 mois de prison, chacun.

**ARRIVAGES.**

**HOTEL DU CANADA.**

J. A. Simard, Acton Vale; Octave Lambert, Bécot; M. Mme Shipman, Québec; M. Mme. Dunn, do; L. De-Martigny, St. Jérôme;

**HOTEL RICHELIEU.**

D. W. Austin, Georgeville; O. D. Brown, Syracuse, N. Y.; A. D. Maloney, Ottawa; B. Renaud, do; S. Lapalme, Roxton Falls; Wm. Walter, N. York; F. X. Clermont, l'Assomption; Thos. Caron, Toronto; P. E. Fugère, Bates, Conn; D. Marquis, do.

**MAISONS A LOUER.**

Rue des Allemands, Haut Logement No. 204. Bas Logements, No. 206, 208 et 245. S'adresser à **W. H. P. CUSSON**, Agents d'Immeubles, No. 14 St. Jacques.

Rue St. Charles Borromée, Haut Logement No. 189. Bas Logement No. 189. S'adresser à **W. H. P. CUSSON**, Agent d'Immeubles, No. 14 St. Jacques.

St. George, Haut Logements No. 21, 23 et 25. S'adresser à **W. H. P. CUSSON**, Agents d'Immeubles, No. 14 St. Jacques.

Rue Drolet, deux logements, No. 104 et 106. S'adresser à **W. H. P. CUSSON**, Agent d'immeuble, 14 rue St. Jacques.

Rue St. Constant, Différents logements, haut et bas, Nos. 211, 213, 215 et 217. S'adresser à **W. H. P. CUSSON**, Agent d'immeubles, 14 rue St. Jacques.

**MAGASINS A LOUER.**

Rue St. Laurent, Magasin et logements, No. 126, 128 et 129. S'adresser à **W. H. P. CUSSON**, Agent d'immeubles, 14 rue St. Jacques.

Rue Ste. Catherine, Magasin et logements, No. 943. S'adresser à **W. H. P. CUSSON**, Agent d'immeubles, 14 rue St. Jacques.

Rue St. Paul, Magasin et logements No. 79. S'adresser à **W. H. P. CUSSON**, Agent d'immeubles, 14 rue St. Jacques.

Province de Québec, District de Montréal, No. 9858, Cour de Circuit, Ludger Edouard Lesage agent d'assurance, Demandeur, vs. Francis McMan. Il sera vendu par autorité de Justice par encan public par suite de saisie exécutoire, le 24ème jour de Mars 1879 à huit heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur en cette cause, rue Victoria, No. 50 en la cité de Montréal, tous ses biens meubles et effets saisis par moi, huissier, soussigné, le tout consistant en meubles de ménage, tapis, sofas, bureau etc., etc., etc., qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier-chérissseur.

PIERRE BIENJONNETTI, H.C.S.  
Montréal, 15 Mars 1879.

Province de Québec, District de Montréal, No. 6428, Cour de Circuit, Théophile Bienvenu, Demandeur, vs. Trefflé Lepage, Défendeur. Il sera vendu par autorité de Justice par encan public, par suite de saisie-exécution, le vingt-cinquième jour de Mars courant 1879, à dix heures de l'avant-midi, au domicile du défendeur en cette cause, rue Beaudry, en la cité de Montréal, tous ses biens-meubles et effets, saisis par moi, huissier soussigné, le tout consistant en meubles de ménage, etc., etc., qui seront vendus pour argent comptant au plus haut offrant et dernier enchérissseur.

PIERRE BIENJONNETTI, H.C.S.  
Montréal, 15 Mars 1879.

**Acte de Faillite de 1875**  
Et ses amendements.

Dans l'affaire de Barbeau et Cie., de Laprairie, Faillis.

Le soussigné syndic, vendra par encan au magasin des faillis, à Laprairie,

**Mercredi le 26 courant**  
A ONZE HEURES A. M.

L'actif de la faillite consistant en marchandises, groceries et vaisselle, \$2,331 72  
Ferrergeries et garnitures de magasin, 293 89  
Cheval, voitures, roulant, etc., 262 58

Créances de livres, \$2,888 11  
La vente du Stock sera faite en lots convenables au commerce et les créances de livres en Bloc à tant dans la \$, conditions faites le jour de la vente. La liste de créances peut être examinée au Bureau du soussigné.

L. JOS. LAJOIE,  
Syndic,  
Bureau de Lajoie, Perrault & Seath.  
Montréal, 15 mars 1879.

**HOTEL A LOUER**

Au dépôt de Vaudreuil, l'hôtel connu sous le nom de

**Clifton House**

Contenant DIX-HUIT chambres à coucher meublées et une table de Billard.

S'adresser à  
D. LEROUX,  
Au Dépôt de Vaudreuil.  
Montréal, 15 Mars 1879.

**ON DEMANDE**

Les numéros du 2 juillet et du 11 Novembre 1878 du "National." On récompensera la personne qui la première les portera au No. 130 rue Durham.

**R. & L. LAFLAMME**

AVOCATS  
No. 42, Rue St. Jacques, No. 42  
MONTREAL.

**Maison LANTHIER & CIE., AU PUBLIC.**

M. LANTHIER, ci-devant de la maison Thibault & Lanthier,

**No. 271, rue Notre-Dame**

a l'honneur d'annoncer au public qu'il vient d'acheter le fonds du magasin sus-mentionné à des conditions libérales qu'il sera en mesure, à l'avenir, d'écouler toutes ses marchandises à des prix qui défient toute compétition.

Un escompte de 10 o/o sera accordé à toute personne payant argent comptant.

De plus il n'y aura qu'un seul prix au nouveau magasin, M. Lanthier croyant par là suivre le meilleur système commercial.

La maison continuera à importer des Chapeaux, Fourrures, Gants, Parapluies, etc., etc., comme par le passé, et espère pouvoir satisfaire toutes les demandes des personnes qui voudront bien lui accorder leur patronage.

N. B. — N'oubliez pas d'aller faire une visite au magasin de M. Lanthier, No. 271, Rue Notre Dame, vous y verrez le nouvel assortiment de Marchandises du Printemps que l'on reçoit en ce moment.

M. Lanthier est seul autorisé à régler toutes les affaires de l'ancienne maison Thibault, Lanthier & Cie., et toute personne endettée envers la dite maison est priée de vouloir bien venir régler son compte le plus tôt possible.

15 Mars 1879.

**FETE PATRONALE**

**L'UNION ST. JOSEPH**



L'UNION ST. JOSEPH CÉLÉBRERA SA FETE PATRONALE

**MERCREDI, 19 COURANT**

Par une Procession qui pa. tira de la salle ST. JOSEPH à 8 1/2 heures a.m., passera par les rues Ste. Catherine, Bleury, Craig et St. Denis à l'Eglise St. Jacques, où une Messe solennelle sera chantée à 10 heures.

Après le Service Divin, la Procession se reformera et passera par les rues St. Denis, Mignonne, Jacques - Cartier, Dorchester, Amherst, Ste. Marie, Notre-Dame, Côte St. Lambert, rues St. Laurent, et Ste. Catherine, à la Salle St. Joseph, où elle se dispersera.

Les amis de la Société qui demeurent sur les rues par où passera la Procession sont priés d'orner leurs résidences pour réhausser l'éclat de cette belle fête canadienne française.

Le soir L'UNION ST. JOSEPH terminera sa FETE PATRONALE par

**UNE SOIRÉE Dramatique et Musicale**

QUI AURA LIEU AU

**THÉÂTRE ROYAL**

EN FAVEUR DES

**Orphelins de la Société**

Avec le bienveillant concours des

**AMATEURS DE L'UNION - ALLET**

Qui donneront le CÉLÈBRE DRAME à GRAND SPECTACLE en 5 Actes,

**LES PIRATES DE LA SAVANE**

Suivi d'une COMEDIE en UN Acte.

Un excellent Orchestre jouera dans les entr'actes.

Portes ouvertes à 7 1/2 hrs.; lever du rideau à 8 hrs. précises.

PRIX DES BILLETS: Fauteuils d'Orchestre, 75 cts.; Parquet et 1ère Galerie, 50 cts.; 2ème Galerie, 25 cts.

Les Fauteuils d'Orchestre sont à vendre chez MM. Z. CHAPELEAU & LABELLE, Libraires, 174 Rue Notre-Dame, où le plan du Théâtre est déposé; les autres billets, chez les mêmes, et chez MM. PAYETTE & BOURGEOULT, Libraires, 250 rue St. Paul; CADIEUX & DEROME, Libraires, 207 rue Notre-mame; T. ROUSSEAU, bâtisse St. Joseph; RACETTE & LARIVIERE, 622 rue Ste. Catherine; A. PILON & CIE., 647 rue Ste. Catherine; E. LA VIGNE, 237 rue Notre-Dame; URG. PERREAULT, coin des rues Mignonne et Jacques-Cartier, et le soir à la porte du Théâtre.

**J. E. ROBIDOUX**

Avocat.  
10 RUE ST. JACQUES  
Montréal.

**MAISON A. PILON & CIE.**

Cette grande maison continuera à fonder le stock sans réserve d'ici à quelque temps A MILLEUR MARCHÉ QUE JAMAIS Nous recevons tous les jours de nouvelles marchandises de Printemps et d'Été, ce qui permet de satisfaire toutes nos bonnes pratiques.

**Profitez de cette grande vente**

autorisée par Messieurs les inspecteurs nommés à la faillite de la maison A. Pilon & Cie.

La maison PILON profite de cette occasion pour remercier cordialement le public en général pour l'encouragement qu'elle a reçu depuis quelque temps.

Réduction considérable des prix de nos Marchandises.

Il faut écouler à tout prix notre stock qui est encore au-delà de \$60,000, pour faire face aux engagements que la maison Pilon doit rencontrer d'ici à un mois.

Nous vous invitons donc tous à profiter de cette grande vente, et en ce faisant vous favoriserez M. A. Pilon, qui a su par son énergie développer la partie Est de Montréal et faire du bien au public en général.

**A. PILON & CIE.**

647 & 649 Rue Ste. Catherine, Montréal.  
Par ordre du syndic officiel  
C. BEAUSOLEIL.  
Montréal, 12 Mars 1879.—3 m.

**Ventes par Encan**

**PAR BENNING & BARSALOU**

Les Soussignés vendront à leurs salles, 126 & 128 rue St. Pierre

**MERCREDI le 19 MARS**

Un assortiment général de Marchandises Sèches de saison comprenant des étoffes à vêtements d'hommes, Mietons, Draps noirs, Doeskin, Tweeds de fantaisie, Satin de Chine, Flanelles de goût et lustrés de différentes couleurs, Etoffes à robes pliqués, Etoffes à chemises, Indiennes de fantaisie, Coton jaune et "hessian"

— AUSSI —

Deux caisses de Soies noires  
Deux " " Cachemires noires  
Cinq " " Bas assortis.

— AUSSI —

Un Stock bien assorti de Marchandises Sèches et de vêtements de confection en bonne condition

— ET —

Un assortiment complet de linge de table, Toile, Serviettes, etc.

Vente à DIX heures  
**BENNING & BARSALOU**  
Encanteurs.

**VENTE de CHAUSSURES**

Les Soussignés vendront à leurs salles Nos. 126 et 128 Rue St. Pierre

**JEUDI, LE 20 MARS**

450 Caisnes de Chaussures, formant un Magnifique Stock de Gros et pouvant convenir aux marchés de la ville ou de la Campagne, le tout en bon ordre.

Vente à DEUX heures.

**BENNING & BARSALOU**

Encanteurs.

**TEMPS DUR.**

On vend le " Courrier français " à 10 CENTS

cette semaine chez FISHER, bureau de timbres postes, 125 rue St. François-Xavier.

**Adelard P. Forget B.C.L.**

AVOCAT

No. 33 Rue St. Vincent No. 33

MONTREAL.

**Christin et Globensky**

AVOCATS

60 Place Jacques-Cartier 60

MONTREAL

A. CHRISTIN. A. P. GLOBENSKY.

**BEAUSOLEIL & KENT**

Syndics officiels et comptables

No. 55 RUE ST. JACQUES, No. 55

C. BEAUSOLEIL A. L. KENT

Syndic officiel. Comptable.

**Vente par autorité de justice.**

Les immeubles suivants dont Mary Edson, fille mineure née du mariage de Hiram Edson de la Cité de Montréal, marchand avec Dame Elvina Gilmour, son épouse, la dite mineure représentée par Marcellus G. Edson de la dite cité de Montréal, chimiste, son tuteur au biens dument nommé en justice, est propriétaire, seront vendus au plus haut offrant et dernier enchérissseur, au bureau de J. S. Hunter et C. Cushing, les notaires soussignés, No. 110 rue St. Jacques, Montréal, le 27 mars courant à dix heures de l'avant-midi, sujets aux conditions de la vente qui seront annoncées, savoir:

"Une partie d'un certain lopin de terre connue et désigné sous le numéro trois cent quatre-vingt sept (partie du No. 387) sur le plan officiel le livre de renvoi du dit quartier St. Antoine, dans la dite cité de Montréal, mesurant trente pieds de largeur sur quatre-vingt cinq pieds de profondeur, mesure anglaise, plus ou moins; borné sur le front par la place Richmond, en arrière par le lot No. trois cents quatre-vingt cinq sur le plan officiel et le livre de renvoi du quartier St. Antoine et de chaque côté par d'autres portions du dit lot No. 387, appartenant à John Meville du côté ouest et à William P. Bartley au sud-est ou leurs représentants, ainsi que la résidence portant le No. 14 place Richmond et autres "batiments y attenants."

Daté à Montréal ce 10ème jour de mars mil huit cent soixante et dix-neuf,  
S. & C. CUSHING  
Notaires commissaires,  
110 rue St. Jacques.

**AVIS SPECIAL.**

On publiera les DEMANDES D'EMPLOI et D'EMPLOYE, S, dans LA PATRIE, à raison de 10 Cents par jour par insertion pour les annonces qui ne contiendront pas plus de dix mots, et un cent pour chaque mot supplémentaire.

On publiera aussi les annonces A LOUER et les DEMANDES de logements aux mêmes conditions. La circulation de LA PATRIE à Montréal est actuellement plus grande que celle d'aucun autre journal français.

Les annonces doivent être envoyées au bureau, No. 22 rue St. Gabriel, avant-midi lorsque l'on désire qu'elles soient publiées le jour même.

**HAMILTON & CIE.**

105, RUE ST. JOSEPH.

Magasin de Marchandises Sèches. Reçoivent tous les jours des nouveautés en attendant la protection. Ils sollicitent cependant le patronage de leurs amis en attendant et ils promettent la satisfaction la plus complète à ceux qui feront leurs complètes chez eux.

Spécialité de Marchandises d'Étapes, telles que Draps, Casimire, Tweeds, Etoffes à Robes noires et de couleurs; Cotons, Indiennes, Alpacas, etc.

On sollicite respectueusement la clientèle des compatriotes,  
Montréal, 12 Mars 1879.

**CHAS. MEUNIER**

Epiceries, Vins et Liqueurs

En Gros et en Détail

**AU NO. 35**

Coin des Rues St. Dominique et Vitre, Montréal.

Dans les prémisses adjoignant cette Epicerie, se trouve un ETAL PRIVE DE BOUCHER où l'on trouvera toujours au plus bas prix les meilleures qualités de Viandes, Poisson, Légumes, etc., enfin tout ce que l'on peut désirer sur un marché public.

Bière et Porter de Labatt Prescott en grandes et petites bouteilles.

**Chemin de Fer Q.M.O. et O.**

**AVIS**

est par le présent donné que le gouvernement de Québec s'adressera au Parlement du Canada, durant la présente session, afin d'être revêtu de tous les droits et pouvoirs possédés par la compagnie de chemin de fer Montréal, Ottawa et Occidental relativement à la construction d'un pont sur la rivière Ottawa à ou près de la cité d'Ottawa, et d'être autorisé à obtenir et posséder dans la province d'Ontario les terrains nécessaires aux fins du système de chemins de fer de la province de Québec.

**Acte de Faillite de 1875**

Et ses amendements.

Dans l'affaire de FRANCŒUR & GILROUX, de la cité de Montréal,

FAILLIS.

Le syndic soussigné vendra par encan public, à tant dans le dollar, suivant l'évaluation de l'inventaire, à la place d'affaires des faillis No. 37 1/2 rue St. Laurent, Montréal, jeudi le 20ème jour de Mars, 1879, à 11 heures, A.M., l'actif de la faillite plus haut mentionnée, savoir:

Stock de Marchandises Sèches, évalué à \$15,811.90  
Garnitures de magasin, coffre-fort, etc. 512.65  
Livres de compte 9,695.89

\$26,020.44

Le stock et les livres de compte seront vendus séparément.

Les conditions seront spécifiées le jour de la vente.

Le magasin sera ouvert pour examiner le stock MARDI le 18. MERCREDI, le 19 et JEUDI, le 20 jusqu'à l'heure de la vente. On pourra obtenir toute autre information en s'adressant au soussigné.

ARTHUR M. PERKINS, Syndic

BENNING & BARSALOU, Encanteurs.

Bureau de Perkins Fulton & Perkins, }  
60 Rue St. Jacques.  
Montréal, 5 Mars 1879.

**Au Grand Vatel**

**30 RUE ST. JACQUES CAFE RESTAURANT.**

M. Duperrouzel,

Specialite de Cafe francais, de vins Français et Allemands et de fines liqueurs francaises.

Salon particulier pour Messieurs. Journaux parisiens et Canadiens. On se charge des commandes des diners de société.

N. B. L'établissement est ouvert tous les soirs jusqu'à minuit.

**ROY & BOUTILLIER**

AVOCATS

No. 10, Rue St. Jacques, No. 10

MONTREAL. 3 m

Lajoie, Perrault & Seath

Syndics officiels pour la ville et le District de Montréal.

BUREAUX: 64 & 66 RUE ST. JACQUES Montreal.

L. JOS. LAJOIE, Syndic pour Montréal,

C. O. PERRAULT Syndic pour le District Montréal.

D. SEATH, Commissaire C.S., et comptable.

**Husme! lanctot, B. C. L.**

AVOCAT,

No. 38. Rue St. Jacques, No. 38, Montréal.

Bureau du soir :

263, Rue St. Joseph, Ville St. Henri



**Departement des Terres de la Couronne.**

Québec, 23 Janvier 1879.

AVIS est par les présentes donné qu'il a plu à Son Excellence le Lieut nant-Gouverneur, par un Ordre en Conseil, en date du 20 Janvier, d'ajouter la clause suivante aux règlements touchant la coupe du bois :

Il est strictement défendu à toute personne, hormis qu'elle ait obtenu une autorisation spéciale à cet effet du Commissaire des Terres de la Couronne ou de ses agents, de s'établir ou d'abattre du bois sur des lots dans des territoires non arpentés, ou sur des terres arpentées qui n'ont pas encore été offertes en vente, ou d'abattre du bois marchand sur icelles terres situées dans les limites de cette province, et formant partie des limites pour lesquelles des licences pour la coupe du bois ont été accordées; le dit bois étant la propriété exclusive des porteurs des dites licences qui ont le droit exclusif d'intenter des poursuites contre toute personne ou personnes qui enfreindront cet ordre.

F. LANGELIER,

Commissaire des Terres de la Couronne.



**Chemin de Fer du Gouvernement.**

**DIVISION OUEST.**

**CHEMIN de FER Q.M.O. & O.**

LE CHEMIN LE PLUS COURT ET LE PLUS DIRECT ENTRE MONTREAL ET OTTAWA.

Le et après LUNDI le 10 février les trains laisseront le dépôt d'Hochelega comme suit: Train express pour Hull à 9.30 A.M. et 5.00 P.M., arrivant à Hull à 2.00 hrs. P.M. et 9.15 hrs. P.M.

Train express de Hull à 9.10 hrs. A.M. et 4.45 hrs. P.M., arrivant à Hochelega à 1.40 hrs. P.M. et 9.00 hrs. P.M.

Train de St. Jérôme laissera la gare d'Hochelega à 5.30 P.M.

Le train de St. Jérôme à 7 A.M. Les trains laissent la station du Mile-End 10 minutes plus tard.

Bureau général: 13 Place d'Armes.

STARNES, LEVE & ALDEN, Agents des billets.

Bureau: au-dessus du Mechanic's Hall et 158 rue Notre-Dame, vis-à-vis le Palais de Justice.

CHS. A. SCOTT, Surintendant.

C. A. STARK, Agens général du fret et des passagers.

**Chemin de fer Q.M.O. et O.**

**DIVISION EST.**

A compter de LUNDI 17 Février

Les trains circuleront sur cette division comme suit:

Départ d'Hochelega. Arrivée à Québec. Train express: 3 hrs. p.m. 10.10 hrs. p.m. mixte: 7.10 a.m. 5.50 hrs. p.m.

RETOUR. Départ de Québec. Arrivée à Montréal. Train express: 12.00 p.m. 7.30 hrs. p.m. mixte: 6.15 p.m. 10.30 hrs. a.m.

Les convois partiront de la gare du Mile-End dix minutes après leur départ d'Hochelega.

Billets en vente aux bureaux de MM. Starnes, Leve & Alden, No. 302 rue St. Jacques, au No. 158 rue Notre-Dame et aux gares d'Hochelega et du Mile-End.

J. T. PRINCE, Agent proposé au transport des passagers.

**Chemin de fer Q.M.O. et O.**

**AVIS.**

Service regulier.—Vitesse et securite.

De Montreal à Ottawa en quatre heures.—Rafraichissements à Calumet.

Vu les nombreuses plaintes du public voyageur concernant le changement des heures du départ des trains sur la division ouest de cette LIGNE COURTE ET POPULAIRE et pour le service plus régulier des malles, il a été décidé de

FEUILLETON de la "PATRIE."

SUZANNE NORMIS

ROMAN D'UN PERE.

PAR

HENRY GREVILLE

XVIII

Suite.

En arrivant à la station, si je n'y trouvais ni mon gendre ni ma fille, je trouvais en revanche une fort belle calèche, avec un fort beau cocher et un magnifique valet de pied, que mon Pierre examina dès l'abord avec une curiosité mal déguisée.

—Comment s'y prend-on, pensait évidemment le pauvre diable, pour être si majestueux rien qu'en fermant une portière?

Comme le superbe valet de pied montait auprès du cocher, je n'avais le choix qu'entre deux alternatives: laisser Pierre faire route à pied, ou le prendre à côté de moi dans la calèche. Je n'hésitai pas, et mon fidèle valet de chambre s'assit respectueusement sur le bord du coussin, sans lâcher mon sac de voyage.

Les chevaux étaient excellents, la route magnifique, Pierre ne put contenir sa joie:

—Nous allons donc revoir mademoiselle, dit-il d'un air discret et respectueux; puis s'apercevant de sa méprise, il reprit: Madame de Lincy! et resta confus.

—Cela vous fait plaisir? lui dis-je. Moi aussi, j'avais besoin de m'épancher un peu.

—Oh! si monsieur peut penser que ça me fait plaisir! répondit-il en tournant vers moi son honnête figure à laquelle vingt années de concorde domestique m'avaient si bien accoutumé. Mais ce qui ne me plaît pas, ce sont..

Il s'arrêta plus confus que jamais.

—Eh bien! fis-je d'un ton encourageant.

Il me désigna du bout de son ongle le magnifique cocher et l'imposant valet de pied.

—Voilà! fit-il avec un soupir. Je crois que j'aurai de la peine à m'y habituer.

Nous entrions dans le parc, par la grille grande ouverte.

—Papa! papa! cria la voix de Suzanne, et je la vis sur le bord de la route qui m'attendait, les yeux noyés de larmes heureuses, les bras pendants dans l'extase de la joie.

La calèche s'arrêta, et je sautai à bas avec la vigueur de ma vingtième année.

L'étreinte qui nous réunit elle et moi me rouvrit le paradis fermé depuis son départ.

—Allons à pied, me dit-elle en se dégageant de mes bras, pendant qu'elle écartait ses cheveux frisés de son front, avec ce même geste qu'elle avait autrefois dans son berceau. Elle regarda machinalement dans la calèche et aperçut Pierre, qui, rouge de contentement, n'osant

bouger de sa place, lui souriait d'un sourire large comme le détroit de Gibraltar.

—Ah! Pierre! Bonjour, Pierre, ça va bien? Je suis bien contente de vous voir. Eh bien, mon ami, allez en voiture jusqu'au château, et dites à M. de Lincy que papa et moi nous avons pris le plus court; comme cela, nous arriverons après vous.

Elle éclata de son rire joyeux, me prit le bras et m'entraîna sous le couvert d'une allée, pendant que la noble calèche s'éloignait, voiturant mon valet de chambre avec mon sac.

Nous marchâmes pendant un moment, Suzanne et moi; elle, pressée de toute sa force contre mon bras, moi, engourdi par l'excès de ma joie. Au bout d'une vingtaine de pas je m'arrêtai et je la repris dans mes bras avec plus de force encore que la première fois. Elle me rendit mes baisers comme auparavant, j'aurais pu croire que rien n'était changé, et cependant je sentais qu'elle n'était plus la même.

Eh bien? lui dis-je en contemplant son cher visage, toujours lumineux et doux, mais légèrement pâli.

—Rien, dit-elle en souriant. Et nous reprîmes notre marche.

—C'est très-joli ici, reprit-elle au bout d'un instant,—quand il ne pleut pas, s'entend. Mon Dieu! qu'il a plu pendant la première semaine! Je n'avais jamais vu tomber tant d'eau!

La question qui me brûlait les lèvres finit par sortir:

—Es-tu heureuse?

—Mais oui! répondit-elle tranquillement,—trop tranquillement peut-être.

—Et ton mari?

—Mon mari est très-aimable. Seulement tantôt il m'a vexée. Je voulais aller à ta rencontre, à la station..

—Eh bien?

—Il n'a pas voulu, il déteste les épanchements de famille en public, m'a-t-il dit; au fond, il a peut-être raison,—mais j'étais vexée et je suis venue à ta rencontre dans le parc. Faisons l'école buissonnière!

Cette proposition était trop de mon goût pour ne pas être acceptée, et nous voilà vagabondant tous deux dans le parc, vraiment fort beau, que Suzanne connaissait déjà par cœur. Je cherchai à obtenir quelques indications sur le genre de vie de Suzanne, sur ses impressions, sur l'opinion qu'elle avait de son mari; j'échouai; ma fille, si franche, si ouverte, s'était fait une sorte de forteresse derrière laquelle elle se retranchait à certaines questions; je vis que, pour le moment au moins, je n'en obtiendrais rien.

Nous causions pourtant à cœur ouvert de Paris, de nos amis, de ma belle-mère, et Suzanne riait aux larmes de la jalousie si innocemment provoquée par son petit billet, lorsque non loin du château, dans le

parterre français, nous vîmes arriver M. de Lincy.

—Je vous cherchais partout, cher beau-père, dit-il avec une gaieté forcée qui cachait mal une mauvaise humeur non équivoque. En voyant arriver la calèche avec votre domestique seul, j'avais crains un accident.

—Vous étiez là quand Pierre est arrivé? dit Suzanne sans quitter mon bras.

—Sans doute, ma chère.

—Sur le perron?

Naturellement, j'étais venu saluer mon père, non sans vous avoir vainement cherchée partout.

—Eh bien! dit-elle avec sa grâce mutine, c'est papa qui m'a trouvée, et il ne me cherchait pas, lui! De sorte que c'est Pierre qui a reçu vos salutations? Mon Dieu, que vous avez dû être drôle tous les deux quand vous vous êtes trouvés nez à nez!

Et ma fille éclata de rire; ce rire perlé, si doux et si communicatif ne dérida pas M. de Lincy, qui n'en parut, au contraire, que plus soucieux.

Nous nous dirigeâmes tous trois vers la maison, silencieux, car Suzanne ne riait plus et n'avait plus l'air de vouloir recommencer de longtemps. Je pensai à part moi que mon gendre était quinteux.

Le déjeuner nous attendait, servi, avec magnificence: tout était magnifique dans cette maison, le propriétaire plus que tout le reste. Suzanne, chose étrange, n'avait pas chez elle cet air de jeune matrone qui la rendait si drôle et si charmante quand elle présidait chez nous aux repas de famille. Elle mangeait du bout des dents, mettait beaucoup d'eau dans son vin et se conduisait en un mot, comme une de moiselle bien élevée qui dine en ville.

Comme on servait un plat:

—Encore ces maudits œufs brouillés aux pointes d'asperges! s'écria mon gendre. Je ne puis les souffrir, vous le savez, Suzanne! J'avais défendu qu'on en resservit jamais à ma table!

—C'est le plat favori de mon père, dit doucement ma fille en dirigeant du regard le domestique vers moi.

J'avoue que ces œufs me paraissent d'une digestion difficile, car mon gendre, après avoir murmuré poliment à voix basse: —C'est différent! avait repoussé le plat avec dédain. Suzanne, les yeux gros de larmes, me paraissait n'avoir plus envie de manger du tout, et je trouvais que je faisais sottise figure. Je dépêchai cependant de mon mieux ce mets malencontreux, et le repas s'acheva sans autre désagrément.

On prit le café sur la terrasse; pendant que M. de Lincy donnait des ordres à son jardinier, je me rapprochai de Suzanne:

—Est-il souvent comme cela? lui demandai-je à voix basse.

A Continuer.

1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat.

Adressés de VINGT dollars le paiement est divisé en 20 mois.

1 dollar par mois depuis \$5.00 jusqu'à \$20.00 d'achat.

ENVOI FRANCO des catalogues

LIVRAISON Complète Immédiate

**LITTERAIRE & MUSICAL**

MAISON ABEL PILON

33, rue de Fleurus, 33—PARIS

A. LE VASSEUR, Gendre et Successeur

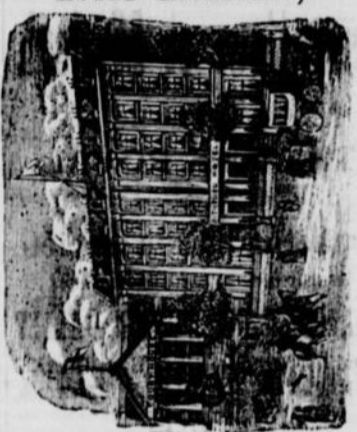
LIBRAIRE-EDITEUR

Dictionnaires — **CREDIT DE VINGT MOIS** — Encyclopédies

Histoire, — Géographie, — Littérature, — Sciences, — Voyages, — Ouvrages illustrés, — Gravures, — Publications artistiques, — Musiques Etc., Etc.

M. J. Dansereau & Cie, 17 Cote St. Lambert, Montréal, Agents pour le Canada.

**HOTEL RICHELIEU,**



COIN DES RUES NOTRE DAME ET ST. VINCENT, Vis-à-vis le Palais de Justice.

**MONTREAL.**

Le propriétaire offre ses remerciements à ses compatriotes et à ses amis en particulier, pour l'encouragement qu'ils lui ont donné, et l'honneur de les prévenir qu'il vient de faire des réparations tellement importantes à sa maison que l'HOTEL DU RICHELIEU peut maintenant rivaliser avec les meilleurs hôtels de Montréal.

I. B. DUROCHER, Prop.

Chemin de fer de Québec, Montréal, Ottawa et Occidental.

**HOTEL DU CANADA**

Rue St. Gabriel

Montreal



Cet Hôtel est le rendez-vous des Marchands et des hommes de profession canadiens. Bonne table, bonnes chambres, Bureau de Télégraphe, Buvette.

PRIX :

**DE \$1.50 A \$2.50 PAR JOUR,**

AIME BELIVEAU, Propriétaire.

N.B.—On invite spécialement nos compatriotes des Etats Unis à descendre à cet Hôtel. Il trouveront un service de première classe et des prix modérés.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes intéressées que l'Honorable Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics pour la Province de Québec, a retiré le dépôt du plan de location et du livre de renvoi du terrain requis pour le passage du dit chemin de fer, et pour l'emplacement de la gare et des usines, savoir: pour cette partie du dit chemin de fer s'étendant depuis Hochelaga jusqu'au chemin Papineau dans la Cité de Montréal, le dit plan fait et dressé par J. A. U. Beaudry, arpenteur provincial, le premier décembre 1877, examiné et certifié par A. Lesage, Ecuier, député Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics de la Province de Québec, le treize du même mois et déposé le dix-sept du même mois dans le bureau du Greffier de la Paix, pour le district de Montréal, et annoncé dans deux journaux du district de Montréal, savoir: dans "La Minerve" et dans la "Gazette" du 18 Décembre 1877. Le dit Honorable Commissaire donne de plus avis public que les procédures d'expropriation des divers terrains mentionnés et décrits aux dits plan et livre de renvoi, et ainsi commencent par le dépôt des dits plan et livre de renvoi, sont abandonnées et discontinuées à toutes fins que de droit, et le présent avis est donné afin que les parties intéressées dans les dits terrains et les propriétaires d'iceux puissent jour et user des dits terrains à toutes fins quelconques, de même que si le dit dépôt des dits plan et livre de renvoi n'eût jamais été fait, annoncé et publié.

Montréal, 7 Mars 1878.

Par ordre de l'Honorable Commissaire et l'Agriculture des et Travaux Publics.

E. LEF. DE BELLEFEUILLE Procureur.

**Chemin de fer du Gouvernement Provincial!**

Ponts des Chaudières et ses approches.

DEMANDE DE SOUMISSIONS.

DES SOUMISSIONS adressées à l'hon. H. G. Joly, Commissaire de l'Agriculture et des Travaux Publics, et endossés "Soumissions pour le pont des Chaudières et ses approches" seront reçues au No. 16 rue St. Jacques, Montréal, jusqu'à LUNDI MIDI 31 MARS, pour la construction de toute la maçonnerie du pont qui doit être jeté sur la rivière Ottawa, lequel pont aura onze piliers et quatre caissons, ainsi que des soumissions pour le terrassement et les excavations nécessaires pour relier le chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa et Occidental, dans la cité de Hull, Province de Québec, avec le chemin de fer Canadien Central, dans la ville d'Ottawa, Province d'Ontario.

Les contracteurs pourront examiner sur la carte les sondages, la position des caissons et des piliers du pont et de la ligne en général en s'adressant au bureau de l'ingénieur du gouvernement, 16 rue St. Jacques, Montréal, tous les jours après cette date, mais les plans et spécifications détaillés ne seront visibles que le ou après jeudi, 20 Mars, au même endroit.

On ne recevra aucune soumission qui ne sera pas faite sur le blanc attaché à la spécification et non accompagnée d'un chèque de mille piastres, laquelle somme sera consignée si le soumissionnaire ne veut pas accepter le contrat des travaux aux taux et conditions désignés dans sa soumission. Le gouvernement ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune soumission.

**P. ALEX PETERSON,** Ingénieur du Gouvernement. Montréal, 8 Mars 1878.

**FARINE PREPAREE POUR les PATISSERIES**

Cette farine a reçu la récompense D'UNE MEDAILLE D'HONNEUR A la Grande Exposition Internationale de Paris.

Le Public est respectueusement invité de se méfier des imitations inférieures que l'on met en vente aujourd'hui. Ne vous servez seulement que de la farine préparée de **BRODIE & HARVIE.**

Demandez-la et n'en prenez pas d'autre. En vente chez tous les Epiciers.

**BRODIE & HARVIE** Coin des Rues Craig et Bleur 6 Mars 1878.—a a

**ARCHAMBAULT** Artiste Photographe 300 Rue Notre-Dame.

Cadres de tous les genres, de tous les prix, pour tous les goûts. Cadres dorés, en velours, en maroquin, en ébène, en ivoire, en noyer noir. Veuillez vous donner la peine de visiter l'atelier et l'on se fera un véritable plaisir de vous donner tous les renseignements nécessaires.